

GRANDIR

en Chinon Vienne et Loire

0-17 ans



+++

Guide des parents

Structures d'accueil pour les enfants

PRÉSENTATION

#VIVREENSEMBLE

#CHINONVIENNELOIRE

4 crèches, 1 relais petite enfance, 4 accueils de loisirs (mercredi et vacances), 12 sites périscolaires et des structures d'animations jeunesse, la communauté de communes Chinon Vienne et Loire agit au quotidien pour le mieux grandir de vos enfants et des jeunes.

Ce guide simple et pratique présente les différentes structures d'accueil et services pour les enfants du territoire, de la crèche aux activités pour ados et jeunes.

Vous y trouverez les modalités d'inscription, les calendriers, les coordonnées des lieux d'accueils, et bien d'autres informations.

NOS OBJECTIFS :



Accompagner les enfants, les adolescents et les jeunes adultes dans leur construction individuelle et collective



Les inviter à développer leur imagination



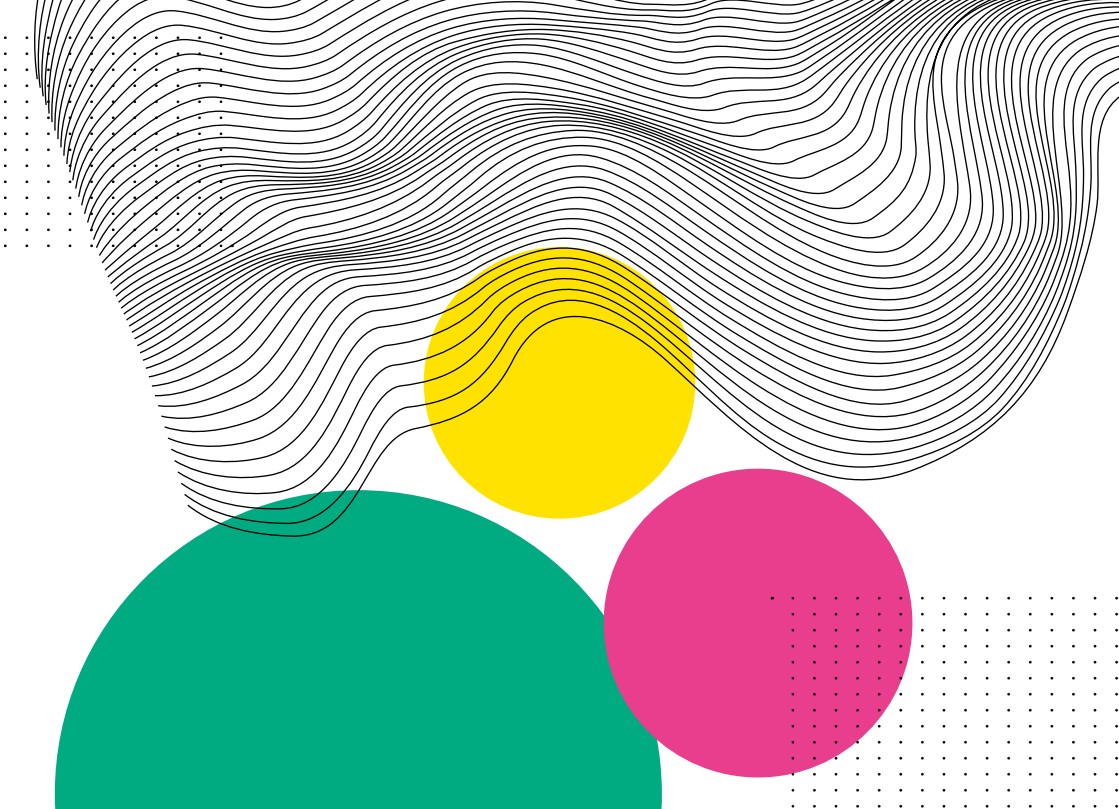
Assurer leur sécurité physique et affective



Favoriser leur participation et celle de leurs parents autour de projets



Faciliter l'accueil d'enfants porteurs de handicaps ou atteints d'une maladie chronique



LES TOUT-PETITS

0-3 ans

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE) est défini comme le lieu unique d'information, d'orientation et de pré-inscription en matière de petite enfance sur le territoire. C'est un espace dédié aux familles, aux enfants, aux assistant(e)s maternel(le)s et aux gardes d'enfants à domicile. Son accès est **gratuit**.

Pour les parents et futurs parents :

Cet établissement vous informe des différents modes d'accueil existants sur le territoire, des droits et des aides dont vous pouvez bénéficier, des devoirs de l'employeur lorsqu'il s'agit d'avoir recours à un(e) assistant(e) maternel(le). Il centralise vos demandes en matière d'accueil individuel ou collectif (régulier).



Avant la naissance de notre premier enfant, le Relais a été à l'écoute. Rapidement, nous avons trouvé un mode de garde adapté à nos attentes !

Notre rôle est de vous **accompagner** dans vos démarches administratives dont la contractualisation avec un(e) assistant(e) maternel(le), répondre à vos besoins, vous proposer des temps d'information et d'échanges sur des thèmes liés à la petite enfance et à la parentalité.

Enfants accueillis, chez un(e) assistant(e) maternel(le) ou une garde à domicile, le RPE c'est aussi :

- Des temps d'éveil pour les enfants non scolarisés accompagnés d'un adulte (assistant(e) maternel(le), garde d'enfants à domicile).
- Un espace aménagé et sécurisé pour vivre des temps ludiques et profiter avec d'autres enfants d'activités et jeux variés.
- Un lieu de socialisation et de découvertes pour le tout-petit, un espace convivial de rencontres et d'échanges en partenariat avec les autres équipements culturels de loisirs de la communauté de communes (bibliothèques, ludothèques).

***Besoin de plus
d'information ?
Consultez le site de la
communauté de communes
chinon-vienne-loire.fr***



CONTACT

Tél. : 09.64.45.92.35

Courriel : relais-petite-enfance@cc-cvl.fr

Adresse : Rue des Templiers, parking de la brèche à Chinon

LES CRÈCHES

4 crèches, à Avoine et Chinon, reçoivent les 0-3 ans du lundi au vendredi.

Ces établissements accueillent prioritairement les enfants résidents sur le territoire communautaire ou dont les parents y travaillent.

Pour un accueil régulier :

L'admission de l'enfant est soumise à l'acceptation de la commission d'attribution des places. Pour ce faire, vous devez effectuer une demande de pré-inscription sur liste d'attente auprès du RPE. Votre enfant doit être à jour de ses vaccinations.

Pour un accueil occasionnel :

Il est possible en fonction des places disponibles. Dans ce cas, il vous faut solliciter le RPE. Dans ces conditions, il n'y a pas de validation par la commission d'attribution des places. Néanmoins, l'enfant doit être à jour de ses vaccins.



Les crèches sont vraiment des lieux de découverte et d'éveil pour les tout-petits. Ce qui m'a décidé à leur confier mon enfant, c'est la qualité de l'accueil qui y est proposé.

Éléments à fournir pour une première inscription

Concernant la famille :

- Adresse, téléphone, mail où les parents peuvent être joints
- Livret de famille ou copie d'acte de naissance
- Justificatif de domicile
- Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant
- Copie de jugement en cas de séparation ou divorce/Autorité parentale
- Copie de l'AAEH pour les enfants concernés (enfant en situation de handicaps ou en cours de détection)
- Si non résidant sur le territoire Chinon Vienne et Loire, justificatif du lieu de travail
- Nom, adresse, téléphone de tierces personnes majeures susceptibles de venir récupérer l'enfant
- Coupon signé du règlement de fonctionnement (à remplir sur place)
- Dernier bulletin de salaire ou attestation de formation, carte étudiant ou attestation pôle emploi ou extrait de Kbis

Élément financier :

N° allocataire CAF ou MSA ou à défaut, copie d'imposition sur le revenu N-2

Pour les personnes en congé parental, attestation de l'employeur ou de la CAF avec date d'échéance

Concernant l'enfant :

- Copie des vaccins obligatoires à jour
- Une ordonnance antipyrétique (anti-fièvre) ainsi que le médicament correspondant à la prescription
- Un certificat médical autorisant l'accueil en collectivité. La visite médicale d'admission se fait auprès du médecin de crèche pour tous les enfants de moins de 4 mois ou tous les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

Tarification : le montant des participations familiales est calculé en fonction des revenus de la famille à partir des barèmes édités chaque année par la CNAF. La facturation aux familles repose sur la base d'une tarification à l'heure.



À AVOINE

La crèche (à l'accueil de loisirs)



Nombre de places par jour : 20

Adresse : 13 rue Michel Bouchet
à Avoine

Tél. : 02.47.93.54.57

Courriel : multi-veron@cc-cvl.fr

Horaires d'accueil : 8h-18h15
du lundi au vendredi

Regroupements : à chaque période
de vacances scolaires avec la crèche
bâtiment intergénérationnel à Avoine.

La crèche bâtiment intergénérationnel :

Nombre de places par jour : 30

Adresse : rue Georges Joubert
à Avoine

Tél. : 02.47.93.78.21

Courriel : multi-interg@cc-cvl.fr

Horaires d'accueil : 7h-18h45
du lundi au vendredi

Regroupements : à chaque période
de vacances scolaires avec la crèche du
Véron à Avoine.



Fermetures annuelles :

3 journées pédagogiques, 1 journée de rentrée, 15 jours en août
et 1 semaine en décembre.

À CHINON

La crèche Les Templiers

Nombre de places par jour : 20

Adresse : rue des Templiers,
parking de la Brèche à Chinon

Tél. : 02.47.98.45.03

Courriel : multi-templiers@cc-cvl.fr

Horaires d'accueil : 7h45-18h15
du lundi au vendredi

Regroupements : à chaque période
de vacances scolaires avec la crèche
Jacques Prévert à Chinon.



La crèche Jacques Prévert



Nombre de places par jour : 20

Adresse : 40 rue du Petit Bouqueteau
à Chinon

Tél. : 02.47.98.36.77

Courriel : multi-prevert@cc-cvl.fr

Horaires d'accueil : 7h45-18h15
du lundi au vendredi

Regroupements : à chaque période
de vacances scolaires avec la crèche
Les Templiers à Chinon.

Fermetures annuelles :

3 journées pédagogiques, 1 journée de rentrée et 1 semaine
en décembre.

An abstract graphic featuring a series of thin, wavy, black lines that create a sense of movement and depth. Overlaid on these lines are four circles: a large yellow circle at the bottom center, a medium pink circle to its right, a small teal circle to its left, and a small yellow circle at the top right. A dotted pattern is visible in the background on the right side.

**LES PLUS
GRANDS**

3-11 ans

ALSH

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Pendant les vacances scolaires

Durant chaque période de vacances scolaires (petites et grandes), la communauté de communes accueille, encadre et propose aux mineurs de nombreuses activités dans le cadre d'un Projet éducatif de Territoire (PEdT).

Les formules d'accueil sont adaptées pour répondre aussi bien aux besoins des familles qu'à l'épanouissement des enfants.

INFORMATION IMPORTANTE

Fermeture annuelle : les ALSH seront fermés 2 journées dans l'année (journée pédagogique) - la veille de la rentrée de septembre - le dernier jour des vacances de février

Vacances scolaires



NOUVEAUTE : les ALSH seront fermés la première semaine des vacances de Noël

INFORMATION IMPORTANTE

Les accueils périscolaires et ALSH répondent à la demande d'accueil de l'ensemble des administrés. Chacun des sites a vocation à accueillir les enfants des communes membres de la CC CVL avec une priorité accordée à ces derniers. Concernant les accueils « mercredi » et « vacances scolaires », les inscriptions sont ouvertes en priorité aux enfants :

1^{er} critère : sont prioritaires les enfants qui résident sur le

territoire de la CC CVL et dont les deux parents travaillent (ou le parent en charge de l'enfant si famille monoparentale et séparée)

S'il reste de la place, Un 2^e critère est activé pour les enfants scolarisés dans l'une des écoles de la CC CVL

S'il reste de la place, un 3^e critère est activé pour les enfants dont l'un des deux parents travaille sur le territoire de la CC CVL.

Les plus grands - 3 à 11 ans - Les plus grands - 3 à 11 ans

Les réservations sont ouvertes avant le début de la période de fonctionnement et selon un calendrier communiqué aux familles par la CC CVL.

Les inscriptions pour les petites vacances sont closes pour l'ensemble de la période de fonctionnement 5 jours ouvrés avant le début de la période

Les activités proposées seront à retrouver :

- Sur les affiches dans les lieux d'accueil
- Sur le site de la CC CVL
- Sur le groupe Facebook « enfance » de la collectivité

Pour les vacances d'été, les inscriptions sont closes 5 jours ouvrés avant le début de la période de fonctionnement du mois de juillet pour l'ensemble du mois et 5 jours ouvrés avant le début de la période de fonctionnement du mois d'août pour l'ensemble du mois.

Le mercredi et les petites vacances, c'est facile !

La réservation peut être faite pour :

- La demi-journée du matin sans repas. 7h30 – 12h
(accueil matin : de 7h30 à 9h – départ entre 12h et 12h30)
- La demi-journée du matin avec repas. 7h30 – 13h
(accueil matin : de 7h30 à 9h - accueil après-midi : entre 13h à 14h)
(sauf pour les élèves de Huismes qui ont cours le mercredi matin)
- La demi-journée de l'après-midi sans repas : 13h – 18h30
(accueil après-midi : de 13h à 14h - accueil soir : 17h - 18h30)
- La journée : 7h30 – 18h30
(accueil matin : 7h30 à 9h – accueil soir : 17h - 18h30)

Tous les sites sont ouverts de 7h30 à 18h30.

Inscriptions et annulations ALSH : au plus tard, le mercredi qui précède et avant 18h15.

Éléments à fournir pour une première inscription

- La fiche de renseignements Famille
- La fiche d'inscription pour l'accueil périscolaire et le mercredi
- L'attestation d'assurance scolaire ou extrascolaire en cours de validité et mentionnant l'adresse du bénéficiaire
- La fiche sanitaire de liaison est valable pour l'année (de l'inscription d'été à fin juin). Celle-ci est réactualisée par les familles dès qu'un élément nouveau le justifie. Sans cette fiche l'enfant ne peut pas être accueilli
- Un justificatif de domiciliation de l'employeur datant de moins de trois mois pour les familles résidant hors CC CVL

Pour les personnes ne disposant pas d'un **numéro d'allocataire CAF** ou du courrier MSA sur lequel est indiqué le quotient familial, une copie de l'avis d'imposition de l'année N-2

Pour les familles ne disposant d'aucun document, une reconstitution des ressources annuelles de la famille est réalisée sur la base de justificatifs de ressources (bulletins de salaire)

Pour les personnes ne fournissant aucun **justificatif de revenus**, le tarif maximum est appliqué

NOUVEAUTÉ

Inscriptions : les réservations, modifications ou annulations interviennent au plus tard 5 jours ouvrables (du lundi au vendredi) avant la présence de l'enfant et ceux pour la semaine complète qui suit.

Exemple : fin des inscriptions le lundi soir 18h pour la semaine complète suivante.

Inscription particulière : pour les familles ayant une particularité dans l'accueil de leur enfant (soucis de santé, handicap, situation familiale particulière, etc.).

Possibilité de prendre un rendez-vous individuel avec une personne du secrétariat et le responsable du site d'accueil de l'enfant. Rendez-vous à prendre au secrétariat du service par téléphone ou en présentiel.

Rappel : l'inscription doit être effectuée au début de chaque année scolaire ou au moment de la première inscription de l'année scolaire.

À AVOINE

L'espace Enfance Jeunesse

Accueil des enfants scolarisés dont l'un des parents réside ou travaille sur la CC CVL.



Adresse : 13 rue Michel Bouchet
à Avoine

Tél. : 02.47.93.54.54

Horaires d'accueil : 7h30-18h30
du lundi au vendredi

Secrétariat : tous les jours de 8h30
à 12h et de 14h à 18h15
ou via le portail famille

h

À CHINON

ALSH Colette Desblaches

Accueil des enfants scolarisés dont l'un des parents réside ou travaille sur la CC CVL.

Adresse : Digue St-Jacques
à Chinon

(face à l'espace Rabelais)

Tél. : 02.18.07.00.70

Horaires d'accueil : 7h30-18h30
du lundi au vendredi

Secrétariat : à la mairie de Chinon
02.47.93.53.28 ou 02.47.93.53.41
(service Affaires Scolaires)

Du lundi au vendredi de 8h30
à 12h30 et de 13h30 à 17h
ou via le portail famille.

*Après 17h, les familles peuvent appeler
le secrétariat d'Avoine.*



A CINAIS

Maison communautaire

Accueil des enfants scolarisés dont l'un des parents réside ou travaille sur la CC CVL.



Adresse : 1 rue du stade
à Cinais

Tél. : 02.47.95.95.26

Horaires d'accueil : 7h30-18h30
du lundi au vendredi

Secrétariat : à l'ALSH de Cinais
Hors période d'inscriptions vacances :
tous les lundis et jeudis : de 17h30
à 18h30

Pendant toute la période d'inscriptions
vacances (sauf pour les vacances
de Noël) : tous les jours (sauf le
mercredi) : de 16h30 à 18h30

La 1^{ère} semaine de la rentrée : tous les
jours (sauf le mercredi) : de 16h30
à 18h30

La 2^e semaine de la rentrée : le lundi
et jeudi de 16h30 à 18h30

Attention : fonctionnement sur tous les temps de vacances scolaires **sauf la première quinzaine d'août et Noël** (les enfants du site concerné peuvent s'inscrire sur Avoine ou Chinon).

A CHOUZE-SUR-LOIRE

ALSH des Moulins

Accueil des enfants scolarisés dont l'un des parents réside ou travaille sur la CC CVL.



Adresse : 11 rue Menier
à Chouzé-sur-Loire

Tél. : 02.47.58.48.36

Horaires d'accueil : 7h30-18h30
du lundi au vendredi

Secrétariat : A l'ALSH
Hors période d'inscriptions vacances :
tous les lundis et jeudis : de 17h30
à 18h30

Pendant toute la période d'inscriptions
vacances (sauf les vacances de Noël) :
tous les jours (sauf le mercredi) :
de 17h30 à 18h30

La 1^{er} semaine de la rentrée :
tous les jours (sauf le mercredi) :
de 17h30 à 18h30

Attention : fonctionnement sur tous les temps de vacances scolaires **sauf au mois d'août et Noël** (les enfants du site concerné peuvent s'inscrire sur Avoine ou Chinon).

Les plus grands - 3 à 11 ans - Les plus grands - 3 à 11 ans

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Ouvert les jours d'école pendant toute l'année scolaire. Il existe 12 accueils périscolaires sur le territoire.

Avant et après l'école, la communauté de communes accueille et encadre les enfants scolarisés dans les écoles publiques du territoire.

Des équipes d'animation formées y proposent, dans le cadre d'un Projet Éducatif de Territoire (PEdT), des activités adaptées aux besoins des enfants à ces moments particuliers de la journée.



NOUVEL ESPACE FAMILLE !

« L'Espace famille » est un guichet en ligne qui permet d'effectuer les réservations pour les accueils périscolaires et les accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires.



*Pour les familles qui ont déjà un accès, il vous suffit de scanner ce QR code !
Pour les familles qui souhaitent un accès, contactez le secrétariat du service
Enfance Jeunesse Sports Familles de la CC CVL au 02.47.93.54.54*

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Ouvert les jours d'école pendant toute l'année scolaire.
Tous ces lieux sont agréés ALSH.

- **Pour les enfants scolarisés à l'école d'Avoine**

Accueil à l'Espace enfance jeunesse

13, rue Michel Bouchet à Avoine

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h20 / soir : 16h – 18h30

- **Pour les enfants scolarisés à l'école de Huismes**

Accueil dans l'équipement polyvalent de loisirs

Rue de la Chancellerie à Huismes

Ouverture lundi / mardi / mercredi matin / jeudi et vendredi : 7h30 – 9h / soir : 15h45 – 18h30

- **Pour les enfants scolarisés à l'école de Beaumont-en-Véron**

Accueil dans les locaux scolaires maternels et élémentaires

4, rue des Écoles à Beaumont-en-Véron

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h30 / soir : 16h05 – 18h30

- **Pour les enfants scolarisés à l'école de Savigny-en-Véron**

Accueil dans l'équipement polyvalent de loisirs

Rue du stade à Savigny-en-Véron

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h45 / soir : 16h15 – 18h30

>> Modalités de réservation pour le périscolaire Avoine /

Beaumont-en-Véron / Savigny-en-Véron et Huismes :

au secrétariat du service Enfance Jeunesse Sports Familles

13 rue Michel Bouchet 37420 Avoine – 02.47.93.54.54

Tous les jours de 8h30 à 12h et de 14h à 18h15 ou via le portail famille.

Les plus grands - 3 à 11 ans - Les plus grands - 3 à 11 ans

• **Pour les enfants scolarisés à l'école Jean Jaurès à Chinon**

Accueil dans les locaux scolaires

Avenue Gambetta à Chinon

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h40 / soir : 16h10 – 18h30

• **Pour les enfants scolarisés à l'école Claude Monet & à l'école Mirabeau à Chinon**

Accueil dans les locaux scolaires de Mirabeau

Place Mirabeau à Chinon

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h45 / soir : 16h15 – 18h30

• **Pour les enfants scolarisés à l'école Jacques Prévert à Chinon**

Accueil dans les locaux scolaires

Rue du Petit Bouqueteau à Chinon

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h35 / soir : 16h05 – 18h30

>> Modalités de réservation pour le périscolaire de Monet-Mirabeau / Jaurès / Prévert :

À la mairie de Chinon - 02.47.93.53.28 ou 02.47.93.53.41 – service Affaires Scolaires

Tous les jours : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Ou via le portail famille (voir rubrique secrétariat Enfance).

• **Pour les enfants scolarisés à l'école de Chouzé-sur-Loire**

Accueil à l'ALSH des Moulins

11, rue Menier à Chouzé-sur-Loire

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h50 / soir : 16h30 – 18h30

>> Modalités de réservation pour le périscolaire de Chouzé-sur-Loire : à l'ALSH de Chouzé-sur-Loire – 02.47.58.48.36

Tous les jours (du lundi au vendredi) : de 16h à 18h15.

Ou via le portail famille (voir rubrique secrétariat Enfance).

• **Pour le RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) des écoles de Cinais/Seuilly/Saint-Germain-sur-Vienne/Thizay et pour le RPI La Roche-Clermault/Marçay**

Accueil à la Maison communautaire à Cinais - 1, rue du stade à Cinais

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 9h / soir : 16h – 18h30

Pour St-Germain-sur-Vienne :

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h50 / soir : 16h10 – 18h30

>> Les familles ont le choix en début d'année entre l'accueil périscolaire de Cinais ou celui de St-Germain-sur-Vienne.

Modalités de réservation : à l'ALSH de Cinais – 02.47.95.95.26

Tous les jours : de 16h30 - 18h30 ou via le portail famille.



• **Pour les enfants scolarisés à l'école de Saint-Benoît-la-Forêt**

Dans les locaux scolaires, Le Bourg à Saint-Benoît-la-Forêt

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 - 8h40 / soir : 16h10 - 18h30

ou par le portail famille – Permanences 2 demi-journées pendant l'été (courrier d'information envoyé fin juin aux familles)

>> Modalités de réservation : au début de chaque année scolaire ou au moment de la première inscription de l'année scolaire, un dossier d'inscription est mis en place pour chaque enfant accueilli. Le retour du dossier complet est impératif avant le premier accueil de l'enfant.

• **Pour les enfants scolarisés ou habitants Rivière (RPI Rivière Ligré)**

Accueil mairie de Rivière - 14 rue Lavandière

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 - 8h25 - soir : 16h05 - 18h30

>> Modalités de réservation pour le périscolaire Rivière/Ligré :

Au secrétariat du service Enfance Jeunesse Sports Familles

13 rue Michel Bouchet 37420 Avoine – 02.47.93.54.54

Tous les jours : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h15 ou via le portail famille.

La réservation peut être régulière (exemples : tous les jours, matin et soir ou tous les matins seulement, ou chaque mardi soir...).

La réservation peut aussi être occasionnelle ou irrégulière.



*LES ADOS ET
LES JEUNES*

À partir de 11 ans

L'ASSOCIATION CLAAC



L'association CLAAC s'adresse aux adolescents et aux jeunes du territoire de 11 ans et jusqu'à 30 ans de l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Elle propose des lieux de rencontres, d'accompagnement de projets, de jeux, de sorties et des temps en famille « parents-enfants » certains mercredis et pendant les vacances. Tout au long de l'année, des temps de rencontres sont proposés durant les semaines scolaires.

Elle anime également pour les parents un REAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement) à la parentalité, qui propose tout au long de l'année des actions en faveur des familles avec plusieurs acteurs.

DES ESPACES RIEN QUE POUR VOUS !

• Centre social à Chinon : **02.47.93.10.48**

Accueil ados : 06.08.06.57.74

Accueil pré-ados : 06.33.73.77.19

secretariat@assoclaac.fr - 60 rue Descartes

• Centre social du Véron à Avoine

accueilsocialveron@assoclaac.fr

Accueil ados Véron 07.43.03.21.01 -

Accueil pré-ados Véron 07.43.03.21.02

Espace Associations et vie locale - 21

av. de la République

*ouvert tous les jours en semaine de
8h30 à 12h et de 14h à 18h.*

Le mercredi en continu.

• Point Information Jeunesse (PIJ)

Au sein des centres sociaux,

les PIJ proposent conseils et

accompagnements personnalisés sur

les sujets de la vie quotidienne pour

les 11 - 30 ans

0743032349

• Résidences Habitat Jeunes **02.47.58.34.78**

Accueil pour les 16-30 ans à Chinon

et Avoine

directionrhj@assoclaac.fr

**plus d'infos ici >>
ou sur assoclaac.fr**



BONUS !

Voici quelques idées de sorties ou activités à découvrir sur le territoire.

Les piscines d'Avoine et Chinon



La piscine de Chinon possède deux bassins dont un extérieur (ouvert de mai à septembre) qui offre une vue splendide sur la Forteresse. La piscine d'Avoine vous propose une bonne glissade dans le toboggan aquatique ! Infos sur la page Facebook : Piscines communautaires Chinon Vienne et Loire.

Musée du Véron & Le Carroi, musée d'arts et d'histoire

Ces deux musées de France vous proposent de parcourir des expositions mais également de mieux connaître le monde de l'art en général. De nombreuses animations culturelles sont programmées tout au long de l'année pour petits et grands.
->> museeduveron.fr



Les ludothèques d'Avoine et Chinon



*Vous souhaitez découvrir de nouveaux jeux de société ?
Ou tout simplement jouer en famille dans un lieu convivial ?
N'hésitez pas à pousser les portes de nos ludothèques d'Avoine et de Chinon. Horaires et infos : ludotheques-cc-cvl.fr*

Le réseau des bibliothèques du Chinonais

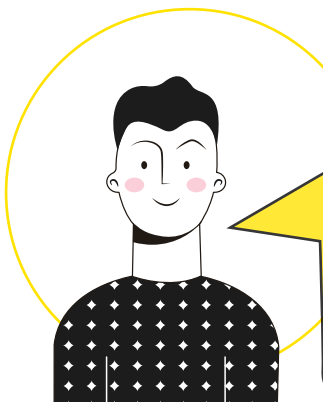
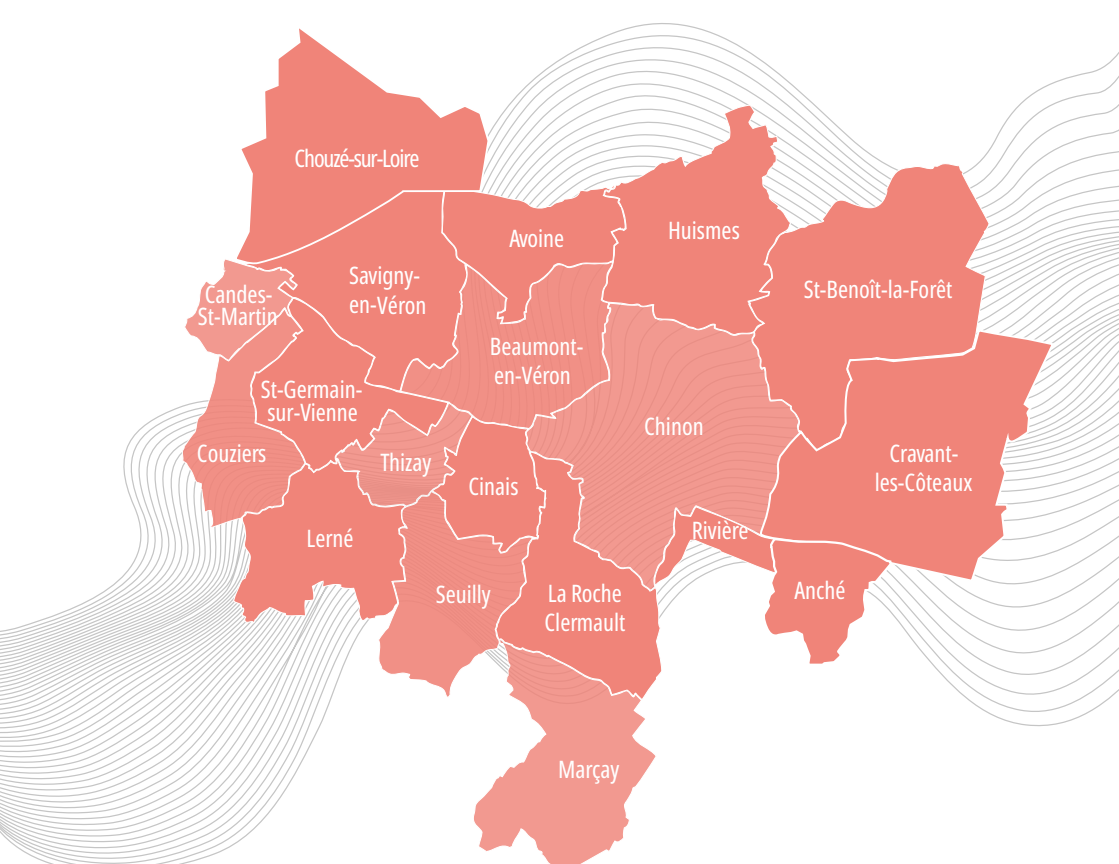
*1 médiathèque et 4 bibliothèques rien que pour le plaisir de lire, d'écouter de la musique, de raconter des histoires...
L'entrée est libre ! Et qui sait, peut-être prendrez-vous votre carte de lecteur (sauf si vous l'avez déjà !). Retrouvez l'ensemble des horaires et animations sur bibliotheques.cc-cvl.fr*



L'École de musique et théâtre & Le conservatoire musique et danse



*Deux structures accueillent enfants (à partir de 4 ans pour le conservatoire et 5 ans pour l'école de musique^{CVL}), adolescents et adultes qui désirent découvrir, s'initier, se perfectionner, pratiquer la musique, la danse et le théâtre grâce à différents modules d'enseignement.
Plus d'infos : chinon-vienne-loire.fr*



PENSEZ-Y ! Il existe « Le portail famille », guichet en ligne qui permet d'effectuer les réservations pour les accueils périscolaires et les accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires. Si vous avez déjà un accès, il vous suffit de scanner ce QR code. Pour les familles qui souhaitent un accès, contactez le secrétariat Petite Enfance/Enfance de la CC CVL au 02.47.93.54.54



chinon-vienne-loire.fr